

Le lundi 14 décembre 2009, le quatorze décembre deux mille neuf à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la mairie de Bazancourt sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

**Étaient présents**

M. Franck GUREGHIAN  
Mme Annie-Paule VAUDE  
M. Yannick KERHARO  
M. Laurent MARECHEAU  
M. André BLANCHARD  
M. Alain BOURDAIRE  
Mme Nicole GLADE  
M. Denis PETIT  
M. Claude SCRABALAT  
M. Hervé RENAULT  
Mme Marie-Odile LECLERE  
Mme Marie-France MOURLON  
M. Claude VIGNON  
M. Jean-Jack VELY  
M. Guy RIFFE  
M. Eric PINIARSKI  
M. Bernard GASSMANN  
M. Laurent DAUPHINOT  
M. Max BOIRAME  
M. Patrice MOUSEL  
M. Stéphane DORUCH  
M. Jean-Michel LIESCH  
M. Jacky FAUCHEUX  
M. Jean-Claude VAILLANT

**Absents excusés suppléés**

M. Jérôme GILLE, excusé, suppléé par M. Alain DETIENNE  
M. Yannick HAVY, excusé, suppléé par Mme Nathalie SCOTTO D'ANIELO

**Absent excusé ayant donné pouvoir**

M. Michel ARNOULD, excusé ayant donné pouvoir à M. Max BOIRAME

**Absent**

M. James COQUART

Monsieur Alain BOURDAIRE est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

-----  
Madame Catherine DELAPLACE n'a pas participé aux débats  
*N° 612*

*Appel à projet pour le développement commercial de la zone d'activités du Val des Bois.*

*Choix du candidat pressenti*

*Pour SUPER U : 13 voix*  
*Pour INTERMARCHE : 9 voix*  
*Abstentions : 5 voix*

M. Guy RIFFE Vice-Président en charge de la commission Développement économique retrace l'évolution de ce dossier depuis l'origine.

- Démarrage du dossier en 2008 après les élections.
- Recrutement en octobre 2008 du cabinet AID Développement
- Rendu de l'étude en Conseil Communautaire en février 2009 et aux commerçants en mars 2009
- Lancement de l'appel à candidatures en avril 2009
- Etude des 3 réponses reçues le 7 juillet 2009
- Entre juillet 2009 et octobre 2009 rencontre avec les 2 candidats retenus : INTERMARCHE ET SUPER U pour la mise au point du dossier et la présentation à la commission « Développement économique »
- Le 26 novembre 2009 ultime réunion de la commission « Développement économique » pour étudier les dossiers définitifs fournis par les 2 enseignes suite aux différentes remarques formulées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epervy, le Cabinet AID et les membres de la commission.

Par le biais de différents supports projetés, il présente à l'assemblée les éléments permettant d'analyser les 2 propositions (plans d'implantation, visualisation des bâtiments, fonctionnement,...).

Il retrace les évolutions sur 6 mois des 2 dossiers notamment au niveau de l'organisation générale et fonctionnelle des bâtiments implantés, leur architecture, la gouvernance et le statut juridique de chaque porteur de projet.

Enfin, il indique que la commission « Développement économique », qui s'est tenue le 26 novembre 2009, propose de retenir le candidat SUPER U.

Un débat s'engage,

M. MOUSEL fait remarquer que le projet INTERMARCHE, dans sa version finale a été profondément remanié au niveau de l'organisation spatiale et notamment les cellules situées sur la façade du bâtiment ont été déplacées sur les côtés ce qui n'était pas l'approche souhaitée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epervy et AID alors que leur première proposition avait été appréciée.

M. MOUSEL indique que SUPER U s'est engagé à financer le 2<sup>ème</sup> rond-point quel que soit l'option retenue (10ha ou 4ha), ce qui n'est pas le cas d'INTERMARCHE.

M. DORUCH fait remarquer que la Commune de Warmeriville a fait l'effort de classer le secteur en Zone d'Activités Economique au niveau de son Plan Local d'Urbanisme. Il précise que quel que soit le projet retenu, l'incidence financière pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe sera la même, alors que les habitants de Warmeriville et notamment ceux du lotissement qui va se créer en face au lieu-dit « la Petite Bassière » peuvent prétendre à un équipement d'une certaine qualité architecturale.

Il précise que pour lui, SUPER U, répond mieux à cet aspect.

M. RENAULT fait remarquer à certains membres de l'assemblée que nous sommes au sein d'une intercommunalité et que chacun doit s'exprimer sur les sujets.

Ayant entendu toutes ces remarques,

M. le Président propose de passer au vote.

Considérant la sensibilité de ce dossier, il propose comme la loi l'autorise qu'un vote à bulletin secret soit réalisé.

Il rappelle que le vote à bulletin secret est obtenu si 1/3 des membres de l'assemblée le sollicite.

Un tour de table est fait duquel il ressort que la majorité des membres présents le demande.

Le vote à bulletin secret est donc retenu.

## RESULTATS :

- SUPER U                      13 voix
- INTERMARCHE              9 voix
- ABSTENTIONS              5 voix

TOTAL                              27 voix

Considérant ce vote, c'est le candidat SUPER U qui est pressenti pour que dans les prochaines semaines son projet soit mis au point sur le plan fonctionnel, architectural et financier sur le secteur du Val des Bois. Lors de cette phase d'ajustement devront être également arrêtés le périmètre des emprises à céder et à aménager par SUPER U, les modalités de transfert et de reconversion des activités déjà existantes ainsi que les conditions de maintien d'une activité commerciale à Bazancourt.

M. le Président engagera prochainement la négociation avec SUPER U pour finaliser l'opération.

-----  
Madame Catherine DELAPLACE réintègre l'assemblée, elle est nommée secrétaire de séance

**N° 613**  
***Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est***  
***de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.***  
***Partenariat Public-Privé***  
***Choix de l'attributaire pressenti***  
***21 pour – 7 contre***

M. KERHARO distribue à l'assemblée le compte rendu de la commission Patrimoine qui s'est tenue le 10 décembre 2009 et le commente.

Il présente un comparatif des surfaces et des locaux entre le futur pôle scolaire de Warmeriville et les groupes réalisés à Bazancourt et à Auménancourt par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

Le cumul des 2 groupes étant sensiblement équivalent au futur groupe scolaire et de services prévu à Warmeriville pour accueillir les populations scolaires de Isles-sur-suipe, Heutrégiville et Warmeriville.

Il commente la grille de notation établie par les assistants à la maîtrise d'ouvrage (GB2A, Juristatis, Asciste) concernant l'attribution du contrat de partenariat ayant pour objet la conception, le financement, la construction, l'entretien et la maintenance d'un pôle scolaire, sportif et de services. Ce classement fait ressortir le candidat AUXIFIP comme lauréat et donc attributaire pressenti.

Il propose donc d'engager la phase de mise au point du contrat de partenariat avec le candidat AUXIFIP, malgré les commentaires d'un élu sur le calcul de la note liée au critère n°1 « coût global de l'offre ».

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PAR 21 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE**

**PROPOSE** au Président d'engager la mise au point du contrat de partenariat avec l'attributaire pressenti AUXIFIP.

-----  
**N° 614**  
**Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est.**  
**Demande de subventions**  
**Dotations Générales d'Équipement 2010**  
**28 pour**

M. KERHARO indique que, concernant le pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est, il convient de solliciter des subventions auprès de l'État pour la Dotation Globale d'Équipement 2010 au titre des cours et du plateau d'éducation physique et sportive concernant le groupe scolaire de Warmeriville.

Le montant de ces équipements est estimé à près de 310 000 € H.T. pour les 2 cours maternelle et élémentaire et le plateau d'éducation physique et sportive situés dans l'enceinte scolaire :

- Cours maternelle et élémentaire : 1 700m<sup>2</sup>
- Plateau EPS équipé : 1 400 m<sup>2</sup>
  
- Coût total H.T. des équipements : 310 000 € H.T.
- Subvention DGE sollicitée  
(305 000 €(plafond) x 30%) 91 500 € H.T.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DECIDE** de l'engagement des travaux et sollicite une subvention DGE au titre de 2010.

Une subvention sera également sollicitée auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dès que le détail de la part HQE /BBC aura été extraite du dossier du candidat pressenti.

-----  
**N° 615**  
**Octroi d'une subvention exceptionnelle**  
**Projet d'école 2009/2012**  
**Ecole maternelle de Bazancourt**  
**28 pour**

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la demande formulée par l'Ecole maternelle de Bazancourt tendant à obtenir une subvention de 1 710 € pour financer en partie le projet d'école 2009/2012 consistant « A amener les enfants à une plus grande autonomie, à une meilleure maîtrise de la langue et à développer une attitude citoyenne par l'utilisation des ordinateurs et de l'Internet »

Le coût total du projet s'établit à 3 804 €.

Il est sollicité une subvention de 1 710 € auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, la part restante étant financée conjointement par la coopérative scolaire et les services de l'Académie.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DECIDE** le versement de la subvention de 1 710 € à la coopérative scolaire de l'Ecole maternelle de Bazancourt pour ce projet.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget 2010 et versée après le vote du budget 2010.

-----  
**N° 616**  
**Règlement intérieur Accueil Jeune Enfance**  
**« Graines de Malice à Warmeriville » et « Les P'tits Boults » à Boults sur Suipe**  
**28 pour**

Monsieur Franck GUREGHIAN présente à l'assemblée le nouveau règlement intérieur établi pour l'accueil jeune enfance "Graines de Malice" à Warmeriville et "Les P'tits Boults" à Boults sur Suipe.

Il en expose le contenu et les modifications proposées.

Il précise que ce règlement doit être mis en place tant pour la Caisse d'Allocations Familiales que pour une bonne gestion du service et qu'il est aujourd'hui commun aux deux structures d'accueil de la jeune enfance.

Ayant entendu cet exposé et obtenu toutes les explications,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**VALIDE** le nouveau règlement intérieur de l'accueil jeune enfance "Graines de Malice" à Warmeriville et "Les P'tits Boults" à Boults sur Suipe tel qu'annexé à la présente délibération qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

-----  
**N° 617**  
**Réorganisation du service Jeunesse Enfance E ducation**

M. GUREGHIAN Vice Président en charge des actions extrascolaires et « petite enfance » présente à l'assemblée le nouvel organigramme du service « Jeunesse Enfance Education » suite au départ de Madame Lydie LEMAIRE-GIRAUD, la directrice du service, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Une plus grande autonomie est donnée au service Petite Enfance grâce au binôme que constituent les directrices de crèches associées à la responsable du relais Assistantes maternelles.

M. Jean-Baptiste LAVAURE assurera la coordination des services périscolaires et extrascolaires.

M. LEDUC en tant que Directeur des Services, assurera le pilotage de l'ensemble des services.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PREND NOTE** de cette information.

-----  
**N° 618**  
**Compte rendu de la commission Environnement**

M. Claude VIGNON Vice-Président en charge de la commission Environnement fait le point sur la réunion de la commission qui s'est tenue le 9 novembre 2009.

M. PARMENTIER du Cabinet POYRY a présenté à cette occasion le programme d'actions en rappelant les enjeux et les objectifs par secteurs.

Il indique que le document est téléchargeable sur le site de la Société POYRY.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

M. BOURDAIRE souhaite que les réunions ne soient pas forcément organisées à 9h car certains élus ont des contraintes professionnelles qui les empêchent de participer à ces horaires là.

-----  
N° 619

### *Délégations exercées par le Bureau communautaire*

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Bureau communautaire au titre de la délibération n° 464 du 17 avril 2008 à savoir :

- Délibération B30 du 9 novembre 2009

Afin de régulariser des écritures budgétaires, il est proposé le virement de crédit suivant :

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses

#### Opération 999 « non affecté en opération »

Article 2031	frais d'études	+ 30 000 €
Article 238	avances et acomptes versés sur Immobilisations corporelles	- 30 000 €

-----  
N° 620

### *Délégations exercées par le Président*

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 465 du 17 avril 2008.

- *Un avenant à l'acte d'engagement passé en date du 24 septembre 2007 a été signé en date du 16 octobre 2009 entre la société POYRY ENVIRONNEMENT 6 bis rue de Franche Comté à BESANCON (Doubs) représenté par Mme MAILLET-GUY, directrice, d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt (Marne) d'autre part, concernant la modification du délai défini à l'article 2.4 qui est porté à 48 mois à compter de la date de notification du marché initial.  
(arrêté 2009/99 du 29 octobre 2009)*
- *Une convention a été passée en date du 30 septembre 2009 entre M. Patrice MOUSEL Maire de la commune de Warmeriville et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pour la mise à disposition de personnels communaux pour les activités scolaires et périscolaires (restauration) mises en œuvre par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.  
(arrêté 2009/102 du 2 novembre 2009)*

- *Une convention a été passée en date du 27 octobre 2009 avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) dont la délégation régionale est à Reims 21 rue Dieu Lumière représentée par M. Jean Claude PHILBERT d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO, Président, pour assurer la prise en charge d'un stage de formation animateur faisant partie de la préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) de Melle Mathilde DEMANGEOT pour une durée de 8 jours pour 64 heures de formation qui se déroulera à Reims (Marne) du 21 décembre au 24 décembre 2009 et du 26 décembre au 29 décembre 2009.  
(arrêté 2009/103 du 9 novembre 2009)*
- Une convention a été passée en date du 9 novembre 2009 entre la Maison Familiale Rurale de Lucquy représentée par M. FRANCCART Chef d'établissement d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président M. Yannick KERHARO, l'école maternelle de Bazancourt représentée par Mme Violaine BAUSSERON directrice et Melle Cindy RAVAUX d'autre part qui effectuera un stage à l'école maternelle de Bazancourt pour la période du 5 novembre au 20 novembre 2009.  
(arrêté 2009/104 du 13 novembre 2009)
- Une convention a été passée en date du 17 novembre 2009 entre l'organisme de formation ORDYFOR 45 rue Chabaud à Reims, représentée par sa directrice Mme Annie CHAURE d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président M. Yannick KERHARO, d'autre part et Melle Alexandra RAFFIN qui effectuera un stage au service Jeunesse Enfance Education pour la période du 30 novembre au 29 décembre 2009.  
(arrêté 2009/107 du 26 novembre 2009)
- Une convention a été passée en date du 10 novembre 2009 avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) dont la délégation régionale est à Reims 21 rue Dieu Lumière représentée par M. Jean Claude PHILBERT d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO Président pour assurer la prise en charge d'un stage de formation animateur faisant partie de la préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) de Melle Mathilde DEMANGEOT pour une durée de 8 jours pour 64 heures de formation qui se déroulera à Reims (Marne) du 10 avril au 17 avril 2010.  
(arrêté 2009/110 du 7 décembre 2009)

-----  
N° 621  
Indemnité de conseil au receveur  
28 pour

Le Président expose à l'assemblée qu'un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs assurant des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il précise que Madame Eliane BELOSEVIC receveur de la collectivité a accepté d'effectuer ces prestations à compter du 1<sup>er</sup> août 2008.

Il ajoute que l'indemnité dont il propose l'octroi présente un caractère personnel et sera acquise au bénéficiaire pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante, à moins de suppression ou de modification par une délibération spéciale qui devra être motivée.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE à l'unanimité**

d'accorder à Madame Eliane BELOSEVIC, une indemnité égale au maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 à compter du 1<sup>er</sup> août 2008.

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité seront inscrits au compte 6225 du budget 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mardi 15 décembre 2009 à 0h 05 minutes.